

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Droits des enfants : grande opération de citoyenneté et à l'assurance maladie

À travers un guichet unique par province, le gouvernement déploie des équipes visant à rattraper "les oublis" ou impossibilités de certains parents à faire établir pour leurs enfants des actes de naissance. Plus qu'un simple document administratif à délivrer, le gouvernement, à travers le ministère des Affaires sociales et des Droits de la Femme, veut accélérer l'accès à la citoyenneté et la couverture à l'assurance maladie de près de 9 000 enfants apatrides.

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

EN cette période de rentrée scolaire à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, la mère d'Emmanuel B. ne peut inscrire son fils. Le jeune Emmanuel B. 12 ans, pourtant Gabonais d'origine, est dépourvu d'acte de naissance. Au moment de sa naissance dans la cité de Mugumi, sa mère moins nantie, n'avait pu déclarer sa naissance dans les délais de trois jours requis à l'époque. Impossibilité aussi pour elle d'obtenir un jugement supplétif pour son fils. Outre l'accès au droit à l'éducation, Emmanuel continuera à ne pas bénéficier des autres droits dont l'assurance maladie, si sa situation reste en l'état. Il ne pourrait pas non plus bénéficier de l'ensemble des mécanismes mis en place par le gouvernement en faveur de l'enfance.

Le phénomène des enfants sans acte de naissance ne date pas d'aujourd'hui. Il n'y a pas qu'Emmanuel qui se trouve dans cette situation d'enfants apatrides parce que sans acte de naissance. Il y a 21 ans, en l'an 2000, l'Enquête démographique et de santé (EDS) démontrait que seuls 89 % des enfants se voyaient délivrer un acte d'état civil à la naissance. Autrement dit, environ onze, sinon moins, ne possèdent pas de documents d'identité de base.

En 2014, pour mettre fin à cette hérésie, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, avait instruit une nouvelle enquête. Laquelle a révélé que 14 800 cas d'apatrides (sur la base des dossiers) ont été identifiés dans la seule province de l'Estuaire. Au Gabon, les plus affectés sont les enfants des peuples autochtones ou autres nés en zones rurales

enclavées. Comment vivre sur le territoire national avec une frange de compatriotes de père et de mère gabonais qui ne peuvent se prévaloir d'être Gabonais, parce que n'ayant aucune pièce d'état civil attestant de leur appartenance au Gabon ?

ACTION ACTUELLE. Ces statistiques tristes, le gouvernement veut en faire un vieux souvenir. Avec les partenaires au développement, le gouvernement a initié une politique sectorielle pour réaliser un minimum de 1 000 actes de naissance par province. C'est pourquoi, face à la nécessité pour tout Gabonais et toute Gabonaise d'avoir accès à la citoyenneté et aux droits et devoirs y relatifs, Mme Prisca Koho épouse Nlend, ministre des Affaires sociales et des Droits de la Femme, a séjourné dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga, du 22 au 25 septembre dernier. Dans sa suite, la délégation de la coordination du Système des Nations unies au Gabon, et surtout celle de l'Agence de l'Organisation des Nations unies spécialisée dans la condition des enfants (Unicef), partenaires techniques du Gabon sur cette politique sectorielle.

"Au-delà des actes de naissance, nous voulons surtout que ces enfants bénéficient du puissant et magnifique outil qu'est l'assurance maladie mise en place par le président de la République, Ali Bongo Ondimba", a martelé Mme Koho épouse Nlend. Car, les enfants recevant leur acte de naissance se feront systématiquement enrôler à la CNAMGS. Le 23 septembre dernier à l'Hôtel de Ville de Mouila, et le 24 septembre à l'Hôtel de Ville de Tchibanga, la ministre des Affaires sociales, les administrations publiques partenaires, la Coordinatrice du système des Nations unies au Gabon et le Représentant résident de l'Unicef

ont officiellement lancé l'opération d'établissement des actes de naissance. "Les équipes devront aller dans tous les coins reculés des deux provinces", a expliqué un employé de l'Unicef.

Vu qu'il faille aller dans les villages et coins reculés de chacune des provinces, la tâche sera sans nul doute ardue. Cependant, le gouvernement a bon espoir d'atteindre l'objectif de 9 000 actes de naissance à délivrer sur l'ensemble du pays, avec la mission d'immatriculer les bénéficiaires à la CNAMGS. Dans la Nyanga par exemple, de nombreuses personnes restent non couvertes par la Caisse d'assurance maladie. Soit un taux de couverture de 71 %. C'est-à-dire, 37 524 personnes immatriculées sur un total estimé à 52 854 habitants. Cette opération d'accès à la citoyenneté a été aussi lancée dans le Haut-Ogooué, le Woleu-Ntem et l'Ogooué-Ivindo où 708 actes de naissance ont été établis.



Photo: DR

Un jeune Gabonais de la Nyanga se faisant enrôler pour son assurance maladie et son acte de naissance..

**URGENCE ET DÉFIS
DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES SOCIALES
À L'INTÉRIEUR DU GABON**

@maisen_m
Source : Enquête de terrain du 17 février au 17 mai 2017
(Ministère du Développement social et famille,
Prévoyance sociale et de la Solidarité nationale)

- 1** Dotation en main-d'œuvre qualifiée dans la quasi-totalité des services à l'intérieur du pays.
- 2** Equipement des coordinateurs provinciaux en véhicules 4x4 pour les missions de terrain.
- 3** Exécution du plan de réhabilitation du patrimoine existant
- 4** Elaboration des perspectives planifiées de développement

Élargissement d'accès à la maladie



de maladie et protection sociale à la CNAMGS, après l'obtention de son

Procédures d'établissements des actes de naissance

I.M'B
Libreville/Gabon

AFIN de constituer le guichet unique par province, et accélérer la procédure de délivrance des actes de naissances et d'immatriculation à la CNAMGS, le gouvernement a réuni les représentants de plusieurs administrations : ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice et, naturellement des Affaires sociales, chef de file du programme. On compte aussi dans l'équipe, des experts de l'Unicef à l'exemple de Judicaël Engonga (Photo), chargé des programmes à l'Unicef qui a expliqué le procédé du guichet unique à Mouila et de l'administration de la CNAMGS pour immatriculation séance tenante à l'assurance maladie et protection sociale, une fois l'acte de naissance établi. Le ministère de la Santé a pour rôle, au-delà de la déclaration des parents, d'évaluer, par les mécanismes et technologies modernes, l'âge apparent de l'enfant avant toute confection de la



Photo: DR

pièce d'état civil. L'administration peut recourir aux audiences foraines ou échanges publics dans le village, pour avoir une idée approximative de l'année de naissance de l'enfant. Quant au ministère de l'Intérieur, via les municipalités, il signe le précieux sésame : l'acte de naissance. De manière générale, la procédure suivie est la suivante. Primo : identification des bénéficiaires. Deuzio : établissement d'un jugement supplétif par le représentant du ministère

de la Justice au guichet unique. Tertio : transcription des jugements supplétifs en acte de naissance. Quarto : enrôlement à la CNAMGS. Quinto : remise de l'acte de naissance et de la quittance assurance maladie au bénéficiaire. Les parents ayant des enfants dépourvus d'acte de naissance sont priés de se rapprocher des équipes d'enrôlement qui vont sillonner leurs localités. À défaut, se rapprocher des maires de chef-lieu de département pour plus large information.

Centres sociaux et préscolaires : politique et infrastructures plus adaptées

ENA
Libreville/Gabon

C'EST un vaste programme au service des enfants englobant plusieurs pans en vue de mettre à leur disposition des infrastructures de bonne facture qui est actuellement développé. " Les choses ont surtout bougé avec l'arrivée de Mme le ministre des Affaires sociales ", a précisé Mme Payat, chef de service de la protection des enfants. Avec un intérêt particulier pour certaines couches de la population, notamment les handicapés

ainsi que les jeunes filles-mères. Il s'agit d'un immense dossier de réhabilitation (intégrant leur extension) des structures relevant du domaine des Affaires sociales. Certaines, construites en 1979-1980, ne répondent plus aux réalités du moment, en raison d'un accroissement exponentiel des pensionnaires. La philosophie sociale qui guide le département en charge des Affaires sociales est de mettre en œuvre des mécanismes qui puissent intervenir en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. De nombreuses

mesures d'accompagnement profitables à ces dernières sont mises en application pour permettre leur meilleure insertion dans la société. C'est dans cette optique que plusieurs chantiers sont actuellement ouverts pour rendre adaptés aussi bien les haltes-garderies que les autres établissements d'éducation. Notamment les centres sociaux et ceux destinés aux préscolaires. Afin de prendre le taureau par les cornes, le programme en déploiement va bien plus loin, d'autant qu'il envisage, par divers outils, la fourniture d'aide à la



Photo: DR

scolarité (paiement des frais de scolarité, appui aux enfants isolés venant de l'intérieur du pays, achat d'uniformes et de trousseau

scolaire, appui alimentaire...), des formations diverses à l'intention des personnes vulnérables pour combattre leur précarité.